

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**  
**SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018**

**snalc**



**VALORISER**  
**NOS MÉTIERS**



**INVENTER**  
**UN SYSTÈME EFFICACE**



**PROTÉGER**  
**CHACUN D'ENTRE NOUS**

***Mieux vivre pour mieux accomplir sa mission***

## VALORISER

Pour lutter contre la fragilité des contrats des personnels non titulaires, **le SNALC revendique** la création d'un **cadre national** de gestion des contractuels ATSS avec une grille salariale **nationale** identique à celle des fonctionnaires dont les modalités d'entrée et d'avancement tiennent compte de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle acquise.

Pour résorber durablement la précarité, **le SNALC exige** un véritable plan de titularisation des agents contractuels ATSS et **revendique** :

- ▶ la titularisation en catégorie C de tous les contractuels, vacataires qui le souhaitent, quel que soit leur support de rémunération, à partir du moment où ils justifient de 4 années d'ancienneté de services ;
- ▶ l'intégration par examen professionnel des contractuels qui remplissent des fonctions de niveaux A et B, à partir du moment où ils justifient de 4 ans d'ancienneté de services ;
- ▶ le maintien des actuels personnels contractuels jusqu'à leur titularisation.
- ▶ la suppression de la limitation à 70 % de la quotité d'emploi des agents contractuels de catégorie B ou C. ■



©iStock - Postislar\_Sedlacek

## INVENTER



©iStock - monkeybusinessimages

**Le SNALC revendique** l'accès de tous les non titulaires aux indemnités, en particulier les primes REP et REP+, à l'action sociale et la création d'une prime de précarité.

**Le SNALC revendique** une véritable formation professionnelle comprenant l'apprentissage du « métier » par une formation initiale, le financement par l'Etat de la VAE pour l'obtention d'une qualification reconnue, un aménagement horaire permettant de préparer les concours d'accès à la fonction publique, une formation continue ou de « reconversion » par un accès accru aux congés de formation rémunérés, aux Comptes Personnels d'Activité et aux bilans de compétences.

**Le SNALC revendique** l'amélioration des conditions de travail par la réduction du temps de travail, le respect des missions, la prise en compte de la santé au travail.

Enfin le SNALC a mis en place le dispositif *Mobi-SNALC* qui permet de retrouver un second souffle ou de donner vie à une seconde carrière. ■

## PROTÉGER

Le SNALC s'occupe individuellement des collègues qui font appel à lui pour les soutenir dans leurs démarches ou les aider à résoudre leurs problèmes. Tous ceux qui se sont adressés à nous peuvent en témoigner. C'est notre vocation et notre fierté.

La lutte contre la précarité exige que les contractuels soient pleinement informés de leurs droits. **Le SNALC demande** un élargissement des compétences des CCP : contrôle du recrutement et du droit à la formation, motif du non renouvellement de contrat, affectation, rémunération.



©iStock - Silvrshoot

**Le SNALC exige** le réemploi prioritaire des agents en fin de contrat, avec obligation pour l'administration de justifier le non réemploi. Le SNALC revendique également des contrats de 12 mois et non plus 10 mois.

**Le SNALC exige** la mise en place effective d'une vraie médecine du travail. ■



DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018,  
VOTEZ SNALC POUR DONNER UN SENS À VOTRE MÉTIER